

### **6.3.2.6 Accord de reconnaissance mutuelle sur l'équipement de télécommunications**

Les milieux des affaires canadien et japonais affirment souvent que les obstacles techniques au commerce, comme les normes, nécessitent l'attention de leurs gouvernements respectifs. La conclusion d'un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) faciliterait l'accès aux marchés et le commerce des biens, puisqu'il réduirait les coûts et le nombre d'organismes concernés par les procédures d'évaluation de la conformité. Chaque pays dispose de ses propres règlements techniques concernant la protection des réseaux, l'interférence électromagnétique et d'autres objectifs, et délivre des certificats d'homologation aux produits conformes à la réglementation technique en vigueur. Un ARM stipule les conditions en vertu desquelles les résultats d'une évaluation de la conformité réalisée dans un pays exportateur seront acceptés par le pays importateur.

Au fur et à mesure que la mondialisation économique progresse, la reconnaissance mutuelle revêt de plus en plus d'importance sur le plan de la libéralisation des échanges et de la promotion d'un environnement commercial sans frontières. Face au développement rapide des technologies de l'information, les industries exigent de plus en plus l'adoption d'ARM dans ce secteur. Répondant à ces demandes, le Canada et le Japon ont respectivement conclu des ARM avec d'autres pays et régions, dans le secteur de l'équipement de télécommunications.

Pour ce qui est du Canada et du Japon, la reconnaissance mutuelle des résultats des évaluations de la conformité portant sur l'équipement de télécommunications a été désignée, lors de consultations avec le secteur privé des deux pays, parmi les options susceptibles de renforcer les relations économiques bilatérales. Le Canada et le Japon sont des pays avancés dans le domaine des technologies de l'information et des communications; la signature d'un ARM pourrait rendre leurs marchés respectifs beaucoup plus attrayants. Compte tenu des caractéristiques de chaque économie, et de leur expérience avec d'autres pays, un ARM bilatéral sur l'équipement de télécommunications contribuerait à stimuler les échanges entre le Canada et le Japon.